



**Ville de  
L'Ancienne-Lorette**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, le mardi 27 septembre 2016 à 17 h.

Sont présents :                    Monsieur Émile Loranger, maire  
    Madame Sylvie Falardeau  
    Madame Sylvie Papillon  
    Madame Josée Ossio  
    Monsieur André Laliberté  
    Monsieur Yvon Godin  
    tous conseillers et formant quorum

Sont également présents :    Monsieur Donald Tremblay, directeur général adjoint temporaire  
    « section administration générale »  
    M<sup>c</sup> Claude Deschênes, greffier  
    Madame Ariane Tremblay, trésorière

Est absent :                        Monsieur Gaétan Pageau

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

**234-16 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Sylvie Falardeau, appuyé par madame Sylvie Papillon et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Financement des Règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 45-2007, 50-2007, 119-2009, 154-2011 et 173-2012 pour une émission d'obligations de 7 000 000 \$ – résolution de concordance;
4. Financement des Règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 45-2007, 50-2007, 119-2009, 154-2011 et 173-2012 pour une émission d'obligations de 7 000 000 \$ – résolution de courte échéance;
5. Financement des Règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 45-2007, 50-2007, 119-2009, 154-2011 et 173-2012 pour une émission d'obligations de 7 000 000 \$ – résolution d'adjudication;
6. Période de questions;
7. Levée de la séance.

**ADOPTÉE**

**235-16 3. FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N<sup>OS</sup> 45-2007, 50-2007, 119-2009, 154-2011 ET 173-2012 POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 7 000 000 \$ – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE**

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de L'Ancienne-Lorette souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 000 000 \$ :

<b>RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
45-2007	19 900 \$
45-2007	102 400 \$
50-2007	409 700 \$
119-2009	1 484 300 \$
119-2009	1 725 700 \$
154-2011	1 393 467 \$
173-2012	1 864 533 \$

**CONSIDÉRANT** que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par monsieur André Laliberté et résolu :

**QUE** les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 7 000 000 \$.

**QUE** les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 12 octobre 2016.

**QUE** ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière, madame Ariane Tremblay, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « *Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises* ».

**QUE** pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : **Caisse populaire Desjardins du Piémont Laurentien, 1638, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3B6.**

**QUE** les intérêts soient payables semi-annuellement, le 12 avril et le 12 octobre de chaque année.

**QUE** les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

**QUE** les obligations soient signées par le maire, monsieur Émile Loranger, ing., ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant, et la trésorière, madame Ariane Tremblay ou en son absence ou incapacité d'agir, la trésorière adjointe, madame Édith Marquis. La Ville de L'Ancienne-Lorette, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

#### **ADOPTÉE**

**236-16 4. FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N<sup>OS</sup> 45-2007, 50-2007, 119-2009, 154-2011 ET 173-2012 POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 7 000 000 \$ – RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE**

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par monsieur André Laliberté et résolu :

**QUE**, pour réaliser l'emprunt au montant total de 7 000 000 \$ effectué en vertu des règlements n<sup>OS</sup> 45-2007, 50-2007, 119-2009, 154-2011 et 173-2012, la Ville de L'Ancienne-Lorette émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 12 octobre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 154-2011 et 173-2012, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

#### **ADOPTÉE**

**237-16 5. FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N<sup>OS</sup> 45-2007, 50-2007, 119-2009, 154-2011 ET 173-2012 POUR UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 7 000 000 \$ – RÉOLUTION D'ADJUDICATION**

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux règlements d'emprunt n<sup>OS</sup> 45-2007, 50-2007, 119-2009, 154-2011 et 173-2012, la Ville de L'Ancienne-Lorette souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de L'Ancienne-Lorette a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 12 octobre 2016, au montant de 7 000 000 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de cette demande, la Ville de L'Ancienne-Lorette a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,91200	842 000 \$	1,25000 %	2017	1,92494 %
		862 000 \$	1,35000 %	2018	
		883 000 \$	1,45000 %	2019	
		904 000 \$	1,60000 %	2020	
		3 509 000 \$	1,70000 %	2021	
MARCHÉ MONDIAUX CIBC INC.	98,99300	842 000 \$	1,25000 %	2017	1,94738%
		862 000 \$	1,45000 %	2018	
		883 000 \$	1,50000 %	2019	
		904 000 \$	1,60000 %	2020	
		3 509 000 \$	1,75000 %	2021	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,82400	842 000 \$	1,25000 %	2017	1,95469 %
		862 000 \$	1,35000 %	2018	
		883 000 \$	1,50000 %	2019	
		904 000 \$	1,60000 %	2020	
		3 509 000 \$	1,70000 %	2021	
MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION	99,00300	842 000 \$	1,20000 %	2017	1,96608 %
		862 000 \$	1,30000 %	2018	
		883 000 \$	1,50000 %	2019	
		904 000 \$	1,60000 %	2020	
		3 509 000 \$	1,80000 %	2021	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,82670	842 000 \$	1,25000 %	2017	1,97004 %
		862 000 \$	1,35000 %	2018	
		883 000 \$	1,40000 %	2019	
		904 000 \$	1,55000 %	2020	
		3 509 000 \$	1,75000 %	2021	

**CONSIDÉRANT** que l'offre provenant de VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. s'est avérée la plus avantageuse;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Josée Ossio, appuyé par monsieur André Laliberté et résolu :

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 7 000 000 \$ de la Ville de L'Ancienne-Lorette soit adjugée à VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

**QUE** demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

**QUE** le maire, monsieur Émile Loranger, ing., ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant et la trésorière, madame Ariane Tremblay, ou en son absence ou incapacité d'agir, la trésorière adjointe, madame Édith Marquis, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière, madame Ariane Tremblay, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « *Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises* ».

**ADOPTÉE**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**238-16 7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour a été traité;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Sylvie Falardeau, appuyé par madame Sylvie Papillon et résolu :

**QUE** la séance soit et est levée à 17 h 05.

**ADOPTÉE**

(S) Émile Loranger

---

**ÉMILE LORANGER, ing.**  
**Maire**

(S) Claude Deschênes

---

**CLAUDE DESCHÊNES, avocat**  
**Greffier de la ville**